

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

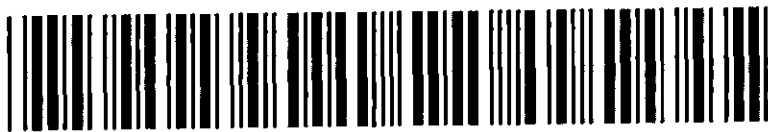
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 20504  
Numéro SIREN : 347 381 865  
Nom ou dénomination : 360° SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2019 sous le numéro de dépôt 88507



1914603901

|                   |                                   |
|-------------------|-----------------------------------|
| DATE DEPOT :      | 2019-07-26                        |
| NUMERO DE DEPOT : | 2019R088507                       |
| N° GESTION :      | 2013B20504                        |
| N° SIREN :        | 347381865                         |
| DENOMINATION :    | 360° SERVICES                     |
| ADRESSE :         | 107 boulevard Raspail 75006 Paris |
| DATE D'ACTE :     | 2019/06/28                        |
| TYPE D'ACTE :     | EXTRAIT DU PROCES-VERBAL          |
| NATURE D'ACTE :   | RECONSTITUTION DE L'ACTIF NET     |

EL 28/06/2019 RH

2013 B20504

**360° SERVICES**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 100.000 €**  
**Siège social : 107 Boulevard Raspail – 75006 PARIS**  
**347 381 865 RCS Paris**

28 06 2019  
R 88307

**EXTRAIT**  
**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 28 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin, DELIFRESH, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 274.487,50 euros, ayant son siège social sis 64 avenue de la Villette – 94637 Rungis Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 507 916 641, représentée par son Gérant, Monsieur Marcin PIECHOWSKI,

en sa qualité d'Associé unique de la Société 360° SERVICES :

**A PRIS LES DECISIONS CI-APRES :**

[...]

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé unique, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 331.669,86 € intégralement au report à nouveau.

Après affectation du résultat, le report à nouveau s'élève à 273.455,14 €.

L'Associé unique précise qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

En application des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, l'Associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique rappelle que :

- aux termes de la Décision de l'Associé unique en date du 29 juin 2018, il a été constaté que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social ;
- aux termes de la Décision de l'Associé unique du 5 septembre 2018, l'Associé unique a refusé la dissolution de la Société, et a décidé la poursuite de son activité.

L'Associé unique constate après lecture du rapport de gestion, que compte tenu du résultat net de l'exercice 2018, les capitaux propres de la Société sont, au 31 décembre 2018, reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

[...]

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Chronopost SAS, représentée par Monsieur Marcin PIECHOWSKI

